



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des patientes dans les services de grossesses à hauts risques

Question écrite n° 24372

Texte de la question

Mme Florence Granjus attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de prise en charge des patientes dans les services de grossesses à hauts risques des centres hospitaliers. Selon le rapport d'étude gouvernementale en date du mois d'octobre 2017, les risques de grossesses prénatales ont augmenté de +3 % de 2010 à 2016. Les maternités ferment en France et sont passées de 814 en 1996 à 498 en 2016. Ces fermetures entraînent des conditions difficiles de prise en charge des grossesses et, plus spécifiquement les grossesses à hauts risques de complication. Les difficultés majeures sont liées à l'accès aux centres hospitaliers (distance du lieu d'habitation). En vingt ans, le nombre de femmes habitant à plus de 45 minutes d'une maternité a doublé. Également, les conditions de prises en charge sont dégradées dans les centres de soin : délais de consultations supérieurs à la normale ou un stress du personnel soignant qui atteint fortement l'état psychologique des patientes. Certes, seules 2 % des maternités en 2016 rencontreraient des problèmes de place et seraient contraintes de refuser des patients. Généralement, ce sont des établissements de type III pourvus d'équipement de prises en charge des grossesses à risques, d'un service de réanimation néonatale et d'une unité d'obstétrique. Le centre hospitalier de Poissy, commune de la circonscription de Mme la députée, fait partie des structures qui peinent à subvenir à la demande des patientes. C'est un établissement qui réalise 4 500 naissances par an, soit 12 accouchements par jour. Durant le mois d'octobre 2019, de nombreux infirmiers de l'hôpital ont alerté l'opinion sur la mauvaise qualité du service proposé aux patientes causée par une pénurie constante de personnel. De nombreuses citoyennes ont attiré, à maintes reprises, son attention sur les conditions de prise en charge de grossesses difficiles et à hauts risques. Bien souvent, ces femmes habitent des territoires ruraux où l'accès aux soins est limité. Elles sont contraintes d'effectuer de longs trajets pour se rendre à l'hôpital, sans garantie d'y être reçues convenablement. Afin de faciliter l'accès des populations rurales aux soins prénataux et d'améliorer les conditions de travail du corps hospitalier et les conditions de vie des patientes, elle lui demande si elle peut lui indiquer les mesures envisagées pour une meilleure prise en charge des grossesses à risques.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Granjus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24372

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9896

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)